Afin de garantir l'expression du pluralisme et de permettre aux habitants de connaître les différents points de vue des élus sur les affaires communales, un espace d'expression est proposé. Les textes publiés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

TRIBUNE DE LA LISTE **J'AIME CHÂTILLON**

Respecter le verdict des urnes et les Châtillonnais

En mars 2026, les Châtillonnais se sont exprimés sans ambiguïté. La liste J'aime Châtillon, conduite par Nadège Azzaz, a obtenu 8 376 voix, soit 61,59 % des suffrages exprimés dès le premier tour, en tête de tous les bureaux de vote, un résultat inédit dans l'histoire récente de notre ville. Face à elle, trois listes siègent aujourd'hui dans l'opposition. Pourtant, malgré cet écart de plus de 7 500 voix, certains ont choisi la voie contentieuse, notamment la liste arrivée avec seulement 6% des voix, et ce plutôt que l'acceptation du verdict démocratique. Chacun est libre d'exercer les recours que prévoit la loi. Mais lorsque les procédures se succèdent mois après mois, les habitants sont aussi en droit de s'interroger : à quel moment accepte-t-on enfin clairement leur choix ? La démocratie, c'est aussi accepter de perdre.

Certains semblent avoir choisi de prolonger indéfiniment le débat devant les tribunaux tout en adoptant une posture agressive sans qu'ils ne soient à leur tâche d'élus locaux auprès de la population ou ne tiennent le débat en Conseil Municipal, retransmis depuis 2020 en toute transparence. La Maire a d'ailleurs fait l'objet, toujours de l'élue à 6 %, d'une plainte en diffamation pour avoir rappelé ces évidences démocratiques dans le cadre du Conseil, avec même une demande de prise en charge des frais par la Commune.

Cette posture est d'autant plus surprenante quand elle permet aussi à une autre, élue municipale, régionale et suppléante du député, de cumuler plusieurs mandats électifs et les indemnités afférentes. En effet, la loi n'autorise le cumul que de deux mandats électifs avec un choix à opérer… sauf en cas de recours qui suspend donc l'obligation de procéder à ce choix et permet de continuer de cumuler aussi longtemps que se poursuivent les recours contre une élection.

En témoigne aussi l'instrumentalisation sur les réseaux sociaux des groupes tenus par les proches de ces élus d'opposition et qui sélectionnent les messages polémiques, souvent sous couvert d'anonymat, assurant un biais négatif et manipulatoire aux lecteurs, quand ces publications ne sont pas tout simplement racistes, injurieuses ou diffamantes.
La famille de la Maire par exemple en a fait les frais mais aussi régulièrement des commerces ou le travail des agents municipaux ce qui participe à brutaliser notre vie locale.

Autre exemple, si la Commission nationale des comptes de campagne a bien validé le compte de campagne de notre liste dans l'intégralité de ses recettes et dépenses, certains dans l'opposition y présentent une minoration de remboursement *(point particulier contesté comme souvent dans le contrôle des comptes de campagne et donc non définitif)* comme une irrégularité massive jetant le soupçon sur notre probité. Et oublient au passage que les nombreuses accusations farfelues portées pendant et après la campagne municipale n'ont jamais été établies car inexistantes !
Le Rapporteur public a d'ailleurs conclu au rejet au fond des trois recours introduits à l'encontre de l'élection de mars 2026. Ceux-là oublient leur proximité avec un système déjà condamné et sous le coup d'une dizaine de mises en examen.

Depuis plusieurs années déjà, les procédures, les signalements et les mises en cause publiques se multiplient, devant la justice et sur les réseaux sociaux. Elles concernent les élus mais aussi parfois les agents municipaux, dont le professionnalisme est pourtant au service exclusif des Châtillonnais. Cette stratégie permanente de contestation et de brutalisation du débat public a un coût humain mais aussi financier. Chacun se souvient notamment du recours engagé contre le projet de l'école Jean Jaurès par un membre d'opposition, qui a représenté près de 12 000 € de frais d'avocat pour la commune, avec là encore un rejet par les juges de la requête introduite. À Châtillon, l'opposition fait des procès aux écoles !

Pendant ce temps, notre priorité reste inchangée : agir.

Pendant les épisodes de canicule de cet été, les élus et les services municipaux étaient mobilisés auprès des habitants les plus fragiles. Sans qu'aucun des membres de l'opposition ne s'intéresse à la situation. Récemment c'est aux côtés de nos lycéens que nous agissons pour porter leurs revendications légitimes tout en appelant au calme et à la levée des blocus. Eux, sont absents.

Toute l'année, nous sommes au travail pour déployer le programme pour lequel vous nous avez élus quand cette opposition ne réapparaît par enchantement qu'à l'aune de campagnes pour des mandats à glaner. Nous préférons consacrer notre énergie à protéger, accompagner et améliorer le quotidien des Châtillonnaises plutôt qu'à alimenter une confrontation permanente et stérile face à de mauvais perdants.

La démocratie locale repose sur le débat. Elle repose aussi sur le respect des institutions, des agents publics et du choix souverain des électeurs. À Châtillon, notre ligne reste la même : assumer notre bilan, poursuivre nos projets et continuer à travailler pour tous les habitants. C'est ce mandat que les Châtillonnais nous ont confié. C'est ce mandat que nous continuerons d'exercer avec détermination.

Puisse le Grand Mendès France les inspirer : "La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité : c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire ; c'est un code moral". Qu'ils acceptent enfin leur défaite et se mettent au travail pour vous !

Fidèlement,

contact@jaimechatillon.fr
www.jaimechatillon.fr

Afin de garantir l'expression du pluralisme et de permettre aux habitants de connaître les différents points de vue des élus sur les affaires communales, un espace d'expression est proposé. Les textes publiés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

TRIBUNE DE LA LISTE **100% CHÂTILLON**

L'équipe municipale, responsable, mais jamais coupable

Nous posons des questions à Madame la Maire et son équipe, qui répondent systématiquement à côté.
Emmanuelle Simi a demandé le plan pluriannuel d'investissement de la ville en avril dernier, nous ne l'avons jamais reçu. Sans ce document, impossible de savoir quels investissements sont prévus, à quel coût et avec quel financement. Au conseil du 30 septembre, nous avons demandé pourquoi la ludo-médiathèque, chiffrée à près de 6 millions d'euros en 2023, en coûte 10 aujourd'hui. Aucune explication. Et les projections d'effectifs promises pour justifier un lycée ? Aucune projection fournie.
Quand les réponses manquent, les coupables ne manquent jamais. Le coût dérape : c'est la crise et l'inflation. Les recettes baissent : c'est l'État. Des classes ferment et le harcèlement persiste au collège : c'est l'Éducation nationale. Pour les autres sujets, ce sera la Région, le Département, le Territoire ou l'ancien Maire. La majorité dirige la ville depuis six ans, mais rien n'est jamais de sa faute.
Et quand on insiste, dans notre mission d'opposition, on nous rétorque que nous n'avons pas à jouer les garants de l'intérêt de la ville.
Les Châtillonnais se sont exprimés, la majorité a été élue pour gouverner. L'opposition a été élue pour contrôler et proposer. Demander des comptes sur l'argent public n'est pas une polémique, c'est un droit que la loi garantit à chaque élu.
En démocratie, mépriser l'opposition, c'est mépriser les Châtillonnais qu'elle représente.

William THAY, Conseiller municipal (w.thay@chatillon92.fr)
Emmanuelle SIMI, Conseillère municipale (e.simi@chatillon92.fr)
Jackie BOULAY, Conseiller municipal (j.boulay@chatillon92.fr)

TRIBUNE DE LA LISTE **CHÂTILLON D'ABORD**

Au lycée Jacques Monod, comme ailleurs dans le pays, les lycéens expriment des préoccupations légitimes : professeurs non remplacés, classes chargées, Parcoursup, manque de personnels de vie scolaire, emplois du temps et stress. Certaines réponses sont en cours, d'autres attendues. Les perturbations sont heureusement restées contenues.
Certains élèves regrettent les restrictions d'usage du téléphone portable. Plusieurs travaux dont ceux de Terra Nova alertent pourtant sur les effets des écrans sur la concentration, le stress et la socialisation. Enfin, la baisse actuelle du nombre de collégiens devrait progressivement se répercuter dans les lycées.
À l'entrée de Châtillon, sur l'avenue de Paris, l'agencement des carrefours provoque d'importants embouteillages. Il est temps d'agir. La ville ne décide pas seule, mais elle peut peser pour obtenir des améliorations.
L'exécutif municipal semble s'en préoccuper. Déplacer la circulation des vélos de la coulée verte vers l'avenue de Paris ne paraît toutefois pas adapté. En effet, une évolution de l'aménagement devrait, entre autres, faciliter la circulation des bus comme des voitures, notamment pour les nombreux Châtillonnais qui subissent ces bouchons en rentrant du travail.
Nous demandons des solutions pragmatiques, dans le respect de tous les usagers. Sans idéologie

Carole GUILLERM, députée, conseillère régionale, conseillère municipale, présidente de Châtillon d'abord (c.guillerm@chatillon92.fr)
Alain GAZO, président de Châtillon 2030, conseiller municipal (a.gazo@chatillon92.fr)
Isabel VAZ BRANCO, Conseillère municipale (i.vaz-branco@chatillon92.fr)

TRIBUNE DE LA LISTE **AMBITIONS CHÂTILLON**

Municipales: nos alertes étaient fondées. La CNCCFP a retenu un concours interdit lié à l'intervention de Julien Pfeiffer'Ova, directeur de cabinet, dans la campagne de Nadège Azzaz. Son remboursement de campagne est réduit de 5000€. Les moyens municipaux doivent servir les habitants, pas les campagnes. La maire conteste. Nous restons vigilants. Rejoignez-nous: https://ambitions-chatillon.fr ou @Ambitions pour Châtillon

Susana ESTEVAO, Conseillère municipale (s.estevao@chatillon92.fr)